

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2022\_10

OBJET :

**PATRIMOINE-VOIRIE-  
RESEAUX ET  
DEPLACEMENTS**

**AMENAGEMENT DE  
L'ENTREE DU PARC  
BEAULIEU**

**APPROBATION DES  
MARCHES**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **3 février 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 27 Janvier 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 4 février 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 30 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Pierre BARNET, Christian SEON, Caroline PAIRE *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Isabelle BERTHELOT*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pierre BARNET Christian SEON Caroline PAIRE	Véronique MOUILLER Jacky BARRAUD Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**PATRIMOINE-VOIRIE-RÉSEAUX ET DÉPLACEMENTS**  
**AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU PARC BEAULIEU**  
**APPROBATION DES MARCHES**

Jean-Luc Reynard, Conseiller municipal délégué, en charge des parcs, paysages et déplacements, expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée du Parc Beaulieu, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises pour attribuer les marchés publics.

La consultation est passée en procédure adaptée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique pour ces travaux.

Les travaux sont répartis en 2 lots :

- Lot 01 : Voirie, travaux estimés à 100 000 € HT,
- Lot 02 : Maçonnerie Serrurerie, travaux estimés à 218 000 € HT.

A titre indicatif, les travaux commenceront en mars 2022 pour une durée de trois mois.

A l'issue de la consultation, 5 offres ont été remises.

La commission spéciale des offres, réunie le 17 janvier 2022, a classé les offres et donné un avis favorable pour les sociétés suivantes :

**Lot 01 : Voirie**

Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (42120),  
pour un montant de 84 789,94 € HT

**101 747,93 € TTC**

**Lot 02 : Maçonnerie Serrurerie**

Entreprises MATTANA / VERVAS METAL (42153),  
pour un montant de 175 379,93 € HT

**210 455,92 € TTC**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. approuve les marchés de travaux concernant les travaux d'aménagement de l'entrée du Parc Beaulieu ;

2. dit que lesdits marchés ont été attribués à l'entreprise Eiffage Route Centre Est (42120), pour le lot 1 « voirie », pour un montant de 101 747.93 € TTC et à l'entreprise Mattana/Vervas Métal (42153), pour le lot 2 « maçonnerie-Serrurerie » pour un montant de 210 455.92€ TTC ;

3. autorise le maire à les signer ;

4. autorise le maire à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et le règlement des marchés liés à ces travaux ;

5. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 4 février 2022

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN